

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2015

Compte-rendu

L'an deux mille quinze, le 16 décembre, le Conseil d'Administration de la Régie de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais s'est réuni à Moncoutant, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN suite à la convocation faite le 30 novembre 2015.

ETAIENT PRESENTS :

Mme BAUDOUIN Caroline, Mme BELAUD Amélie, M. BILLY Jacques, Mme BRAUD Isabelle, M. BUREAU Pierre, Mme DRILLEAU Anne-Marie, M. GIRAULT Robert, M. GONNORD Pierre, M. GRELLIER Dany, M. GRIMAUD Jean-Luc, M. HERVÉ James, Mme JEANNEZ Virginie, M. LOGEAIS Jean-Paul, Mme RANGEARD Lydie, Mme REVEAU Anne-Marie, M. ROBIN Philippe, M. ROUGER Jany, M. De TROGOFF Gaëtan, Mme TORRES-FROMETA Caroline, Mme VRIGNAUD Cécile.

ETAIENT EXCUSES :

M. COPPET Jean-Louis (pouvoir à Philippe ROBIN), M. GOBIN Yves (pouvoir à Jany ROUGER), M. GROLLEAU Jean-Jacques (pouvoir à Cécile VRIGNAUD), Mme VIOLLEAU Colette (Pouvoir à Anne-Marie REVEAU), Mme ROBIN Cindy (Pouvoir à Pierre BUREAU).

VOTANTS : 25 sur 25

Présents sans droit de vote : Mme Véronique SORIN, M. Damien GELLÉ.

Un secrétaire de séance est nommé, il s'agit de M. Pierre BUREAU.

- Approbation du compte rendu du précédent CA à l'unanimité.

I- PARTIE DELIBERATIVE

1. ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL / RETRAITES CNRACL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SÈVRES

ANNEXE : Convention d'adhésion au service optionnel/Retraites CNRACL du CDG 79

Commentaires : Il est proposé de délibérer, en concordance du vote du conseil communautaire du 24/11/15, sur l'adhésion au service optionnel / Retraites CNRACL du CDG 79 pour la période du 10/12/15 au 31/07/16. Le service est facultatif, seules les prestations réalisées seront facturées.

Il est exposé au Conseil d'administration :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CdG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

Par nature de dossiers :

- L'immatriculation de l'employeur : 23 € le dossier
- L'affiliation : 12 € le dossier
- La demande de régularisation de services : 23 € le dossier
- La validation des services de non titulaire : 31 € le dossier
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) 46 € le dossier
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » : 46 € le dossier
 - Pension / départ et\ou droit anticipé(s) : 55 € le dossier
- Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :
 - Estimation de pension, étude des droits, conseils 31 € le rdv et\ou la simulation

Ou de prestation :

- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : 15 € par heure

Le Président rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la régie personnalisée Office de Tourisme utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débuterait le x décembre 2015 et se terminerait le 31 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

2. FORMATION PREVENTION SECURITE AVEC LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DEPENDANTS DE LA CA2B ET DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE (HORS COMMUNES MEMBRES) : CONVENTION DE PARTICIPATION

Commentaire : il s'agit de signer une convention de participation des formations prévention sécurité avec les établissements dépendant de la CA2B et des collectivités du territoire (hors communes membres).

Vu les articles L 5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux prestations de service des Communautés d'Agglomération ;

Vu la délibération DEL-CC-2015-081 du Conseil Communautaire du 21 avril 2015 définissant les prestations et les tarifs des sessions de formation sécurité et prévention des risques professionnels ;

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) a lancé une procédure de consultation pour des formations en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels à destination :

- des agents de la CA2B ;
- des agents des communes membres ;

La participation d'agents des communes aux formations a été formalisée par un avenant aux conventions de mutualisation, adopté.

Il est proposé d'autoriser la signature des conventions de participation à ces formations afin :

- d'intégrer les agents des établissements publics de l'Agglomération au même titre et dans les mêmes conditions financières que les agents de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;
- permettre à des agents de collectivités du territoire (hors communes membres qui font l'objet de conventions de mutualisation) de compléter les éventuelles places disponibles lors des sessions. A cet effet, un coût par agent pour chaque formation sera demandé aux dites collectivités en application de la tarification adoptée par le Conseil Communautaire du 24 avril 2015.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme :

- **d'étendre la possibilité de participer aux sessions de formation présentées ci-dessus aux établissements de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais aux mêmes conditions financières que les agents de la Communauté d'Agglomération ;**
- **d'étendre la possibilité de participer le cas échéant aux sessions de formation présentées ci-dessus aux agents des collectivités du territoire aux tarifs adoptés lors du Conseil Communautaire du 21 avril 2015 ;**
- **d'adopter les termes et modalités des conventions de participation jointes en annexe.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL

Vu l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction publique territoriale précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération de la Régie Office de tourisme du 20 octobre 2009 créant un emploi de chargé de produit tourisme sur le grade d'Attaché,

Vu la demande de l'agent formulée par courrier en date du 24 novembre 2015,

Vu l'avis favorable du Comité technique commun de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et de ses établissements rattachés du 10 décembre 2015,

Considérant que l'activité commerciale de l'OT s'accroît compte tenu du développement de la démarche « Tourisme d'affaires »,

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme :

- **de modifier l'emploi de Chargé de Produit Tourisme contractuel sur la base suivante :**
 - **Augmentation du poste d'attaché à temps non complet de 30h00 porté à 35h00**
 - **de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016**
 - **d'imputer les dépenses/recettes sur le budget de la régie personnalisée Office de tourisme**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- *Adopter cette délibération,*
- *Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

4. CONTRAT ENERGÉO - CONVENTION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Il s'agit de conclure une convention de prélèvement automatique qui a pour objet de fixer les modalités de règlement de dépenses hors marchés en carburant auprès de la société SIPLEC par prélèvement automatique sur le compte Banque de France indiqué par le comptable de la collectivité.
La convention est annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme :

- **d'adopter les termes et les modalités de la convention tripartite de prélèvement automatique telle qu'annexée ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur le Budget de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- *Adopter cette délibération,*
- *Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

5. SALON DE CHOLET 2016

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre en charge un espace animation de 27m² lors du salon de Cholet, du 29 au 31 janvier 2016, pour un

montant de 1 545,60€ TTC, auprès du Parc des expositions de la Meilleraie, organisateur du salon.

Se sont positionnés :

- Tour Nivelles
- Sèvre Atruche
- Ferme des Noues de Puy Jean
- Pescalis
- Body Nature

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme :

- **de prendre en charge un espace d'animation de 27m² pour un montant de 1 545,60€ TTC**
- **de facturer une participation de 100 € par participant**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA CONCEPTION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE ET LA CONCEPTION D'UN SITE INTERNET

Suite à l'avis d'appel public lancé le 27 novembre 2015, il est proposé au Conseil d'Administration d'étudier les propositions des entreprises candidates suivant les critères définies dans le règlement de consultation :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot 1 Charte graphique :

Critères et sous-critères	Pondération
1- Prix de la prestation proposée au regard du devis détaillé	50,00 %
2- Qualité de la création graphique	
2.1 - Références de créations déjà réalisées dans des thématiques similaires	25,00 %
2.2 Maquettes proposées	25,00 %

Lot 2 Site Internet :

Critères et sous-critères	Pondération
1- Prix de la prestation proposée au regard du devis détaillé	30,00 %

2- Qualité des références de créations déjà réalisées dans des thématiques similaires au regard des templates présentées	30,00 %
3- Qualité de la Solution technique proposée au regard des templates et du mémoire technique	40,00 %

M. le Directeur précise aux membres du Conseil d'administration les critères de mise en concurrence et montre les différentes propositions des entreprises.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme :

- **d'attribuer le lot n°1 (conception d'une charte graphique) à Impression créative pour un montant de 1901€ H.T. soit 2281,2€ T.T.C.**
- **d'attribuer le lot n°2 (Site Internet) à l'entreprise Raccourci pour un montant de 14900€ H.T. soit 17880 T.T.C.**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. FILMS PROMOTIONNELS DES HÉBERGEMENTS 2015

Les 30 films des hébergements ont été réalisés durant l'été, comme prévu par la Délibération 2015-04-03.

Des corrections sont cependant nécessaires pour deux d'entre eux et vont demander un travail complémentaire, un devis a été demandé à la société ayant réalisée la prestation.

De plus, Il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder la fourniture gratuite des films aux hébergeurs.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme :

- **d'accepter de fournir gratuitement les vidéos aux hébergeurs,**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité de 16 membres, décide :

- Fournir les vidéos pour un montant de 25 €,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8. DÉTERMINATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DU VÉHICULE DE LA RÉGIE OFFICE DE TOURISME

Commentaire : il s'agit de déterminer les règles et durée d'amortissement pour le véhicule acquis par la régie Office de Tourisme du Bocage Bressuirais.

Vu l'article L.2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction).

Il est proposé les règles de gestion des amortissements suivantes :

- l'annuité d'amortissement est arrondi à l'euro supplémentaire, la régularisation étant effectuée la dernière année ;

Le calcul des amortissements est effectué en **mode linéaire sans prorata temporis** à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

La durée d'amortissement pour un véhicule d'occasion est de trois ans.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la régie Office de Tourisme :

- **D'approuver les règles de gestion et la durée d'amortissement comme énoncé ci-dessus**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. BUDGET

Débat d'orientation Budgétaire 2016

Commentaire : il s'agit de discuter des orientations budgétaires de la Régie Office de Tourisme. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 :

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire.

Ainsi, pour toutes les collectivités territoriales (excepté les communes de moins de 3 500 habitants), l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

BILAN DE FONCTIONNEMENT FIN 2015 - PREVISIONNEL 2016

DÉPENSES	BP 2015	RÉALISÉ	BP 2016
011 - Charges générales	247 632,17	187 020,30	244 282,00
012 - Charges personnel	262 010,00	215 984,62	240 400,00
022 - Imprévus	15 273,32		
68 - Dotation amortissement	10 039,80	10 039,80	12 000,00
023 Virement section Investissement	14 500,00		
TOTAL DÉPENSES	549 455,29	413 044,72	496 682,00

RECETTES	BP 2015	RÉALISÉ	BP 2016
002 - Excédent antérieur reporté	44 873,32	44 873,32	30 000
013 - Atténuations de charges	9 400,00	1 526,80	1 500,00
70 Produits services et ventes	175 350,00	125 107,75	175 350,00
74 - Dotations, subventions	319 831,97	260 832,00	289 832,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	549 455,29	432 339,87	496 682,00

LES ORIENTATIONS POUR 2016

□ Dans le domaine de l'accueil :

- Réflexion amorcée pour une annualisation du temps de travail des agents chargés de l'accueil.
- L'OT poursuivra la mise en place et le développement des moyens de diffusion de l'information
 - écrans d'information
 - bornes tactiles
 - dispositif ambassadeur, en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique et les OT du département
- L'OT portera la mise en place d'initiatives favorisant la diffusion des visiteurs sur les territoires (travail en commun avec les territoires voisins intra départemental et hors département)
- L'OT portera l'accueil sur des points délocalisés :
 - au château de Bressuire en juillet et août
 - sur Argenton-les-Vallées (Maison des Services et camping)

□ Dans le domaine de la promotion, communication

- L'OT portera la réalisation d'outils de promotion en adéquation avec la consultation lancée en novembre 2015
 - Site Internet
 - Documentation touristique et PLV
 - Carte touristique et sets de table

- Pochettes

- L'OT portera la réalisation de vidéos promotionnelles des hébergements de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

- **Dans le domaine de la commercialisation**

- L'OT portera le développement de l'activité de commercialisation
 - *Clientèle groupe*
 - Brochure de produits packagés
 - Démarchage autocaristes et associations
 - *Clientèle individuelle*
 - Promotion d'hébergements partenaires sur leboncoin.fr
 - Création d'offres de séjours marketées
 - *Clientèle scolaire / centres de loisirs*
 - Actualisation et création de produits Bocage des Enfants
 - Promotion de cette offre sur des sites spécialisés
 - Création support de communication et mailing auprès de centres de loisirs et d'écoles
 - *Tourisme d'affaires*
 - Réalisation d'une brochure
 - création de produits en partenariat avec Bocapole et Pescalis

- **Dans le domaine du développement touristique**

- *Montée en compétences des prestataires*
 - L'OT portera le déploiement de la place de marché (Open System) auprès des prestataires du territoire
 - L'OT portera la mise en place de formations :
 - Organisation d'ateliers de français à destination des prestataires touristiques
 - Mise en place d'ateliers numériques
 - L'OT accompagnera les porteurs de projet
 - Soutien et accompagnement personnalisé hébergeurs
- *Animation du territoire*
 - L'OT portera la mise en place d'un programme de balades estivales sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en partenariat avec les communes intéressées
 - L'OT portera l'organisation d'animations (chasses au trésor) et les visites guidées sur le territoire
 - L'OT accompagnera les communes et/ou communautés de communes dans la mise en place de circuits de randonnée (charte départementale)
 - L'OT accompagnera
 - les manifestations culturelles, environnementales et autres portées par l'Agglomération du Bocage Bressuirais
 - la manifestation des Journées Européennes du Patrimoine en lien avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais
 - L'OT soutiendra l'homologation de Mauléon et d'Argenton les Vallées en tant que « Petite Cité de Caractère »
 - L'OT soutiendra l'homologation de Mauléon en tant que « Village étape »

■ Taxe de séjour

- L'OT portera la collecte de la taxe de séjour pour le compte de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- Adopter cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. ACTIONS

1. PROMOTION & COMMERCIALISATION

Concernant l'activité de commercialisation, quelques chiffres sont présentés en séance :

- Volume d'affaires = 130 614 €
Soit une progression de 2 % par rapport à 2014.
- Marge OT : 21 090 €
Soit + 10 % par rapport à 2014.
- Clientèle Individuelle : **62** dossiers établis et commercialisés
- Clientèle Groupes : **59** dossiers établis et commercialisés dont **27 dossiers BDE*** (soit 73 % du CA Groupes)

Évolution de l'activité de commercialisation depuis sa création en 2010



BDE* : dossiers intégrant tout ou partie de prestations de membres de la marque Bocage des Enfants.

2. BILAN DE LA RENCONTRE DES ACTEURS

L'objectif de cette réunion, qui s'est déroulée le 25 novembre dernier à Bressuire, pour les hébergeurs du territoire était :

- La présentation du projet de développement touristique,
- Le nouveau site Internet 2016,
- La taxe de séjour,
- Les outils de réservations en ligne,
- Les vidéos 2015 des hébergements.

Plus de 50 hébergeurs étaient présents et ont pu découvrir (ou redécouvrir), le rôle de l'Office de Tourisme et les actions mises en œuvre.

3. PROJETS 1^e SEMESTRE 2016

- Poursuite de l'accompagnement des prestataires hébergeurs par V. BURGAIN depuis le mois de novembre, pour une durée de 4 mois.
 - Présentation et rôle de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais,
 - MAJ fiches SIT (base de données alimentant le site Internet),
 - Information sur le dispositif de collecte de la Taxe de séjour,
 - Présentation des outils de commercialisation en ligne (Open System),
 - 36 rdv réalisés.
- Consultation par l'Agglo2B pour l'acquisition de 3 bornes d'information interactives pour les villes d'Argenton les Vallées, Mauléon et Cerizay. Le dossier est en cours d'élaboration.
- Ateliers Français les mardis après-midi et mercredis matins, du 12 janvier au 10 février avec 2 groupes de 10 et 8 personnes.
- Ateliers numériques et accompagnement informatique. Un recrutement d'un chargé de mission sur cette action est à l'étude pour le début d'année 2016. Cette personne pourrait également prendre en charge l'organisation des animations estivales 2016.

Les membres du C.A. approuvent la proposition d'un CDD de 3 mois pour une personne titulaire d'une Licence professionnelle E-Tourisme.

- La brochure Tourisme d'affaires est en cours de réalisation.

« Les élus de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ont décidé de développer le tourisme d'affaires sur leur propre territoire en faisant la promotion des sites et espaces dédiés ».



Objectifs :

- Renforcés liens avec Pescalis et Bocapôle
- Mutualisation avec les services Communication et Économie
- Diffusion avec Inter consulaires et partenaires locaux

- Pour développer les animations sur l'ensemble du territoire, il est proposé de fédérer les acteurs au sein d'un « club des passeurs ».
 - 5 volontaires déjà connus :
 - Gérard FAVREAU, Genneton
 - Jean-Claude HAYE,

- James HERVÉ, Argenton Les Vallées
- Claude MOREL, Combrand
- Jany ROUGER, St Jouin de Milly

QUESTIONS DIVERSES

- Réflexion en cours avec BBA pour un commissionnement des réservations et billetteries à l'OT. Il est proposé 0,20€ par unité de réservation.

- **Agenda :**

- **Date du prochain Conseil d'Administration, proposition, le jeudi 4 février à 18h pour le vote du budget.**
- Pot de départ en retraite de Jocelyne MORIN, le 17 décembre à 18h, bureau de Mauléon

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,

Pierre BUREAU

Le Président,

Philippe ROBIN